Image not found or type unknown

refus de succession et salire différé

Par **sucagri**, le **02/01/2023** à **16:56**

Un fils aurait droit au salaire différé ; or il a renoncé à la succession .

Peut-il avoir droit a son salaire différé

[quote]
Les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **02/01/2023** à **17:12**

Bonjour
Je n'ai jamais vu le cas, mais je ne pense pas, dans la mesure où le salaire différé entre au passif de la succession.

De plus, il doit être demandé avant l'acte de partage .

Par **sucagri**, le **02/01/2023** à **18:16**

Bonjour .

Je vous remercie pour le renseignement , car j'avais des réponses évasives . J'ai recherché sur le site juridique et ai trouvé vos références , raison de ma demande

J'aurais d'autres renseignement utiles à demander et n'hésiterais pas à vous contacter .

Je vais voir avec le notaire , qui lui même était dans le doute ..

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés